



Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Séance du 12 décembre 2017

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléante de STHAL Rémy ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude
C.C.V.M :

Etaient excusés :

C.A.G.B : CANAL Jacques ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; RUTKOWSKI Serge ; M STHAL Rémy
C.C.L.L :
C.C.V.M : MORALES Roland

Secrétaire de séance : MAURICE Yves

Procuration de vote :

Mandants : PROST Jean-Paul ; VIGNOT Anne
Mandataires : STADELMANN Jean-Claude ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie

TARIF APPLICABLE EN 2018 AU TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION DE PORT DOUVOT

Rapporteur : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-Président

La ligne de 2002 permet la co-incinération des boues de la station de Port Douvot. Le fonctionnement et la maintenance de cet équipement font l'objet de redevances spécifiques, dans le marché d'exploitation de l'unité de valorisation des déchets. Il est, en effet, prévu une redevance d'exploitation et une redevance d'entretien et de renouvellement, les conditions de réception et d'introduction dans le four étant différentes de celles des déchets.

Pour 2018 ces redevances seront établies sur les prix de base du marché :

- redevance exploitation : R1B₀ : 22,75 € HT par tonne de boues traitées + révision et TGAP au 1^{er} janvier 2018
- redevance entretien renouvellement : R2B₀ : 14,03 € HT par tonne de boues traitées + révision au 1^{er} janvier 2018

Les coûts d'exploitation liés au traitement spécifique des boues sont depuis 2004 refacturés à l'euro- l'euro au service assainissement de la ville de Besançon par un appel à contribution mensuel à terme échu, sur la base des tonnages réceptionnés.

Le tarif proposé pour 2018 est de 36,78 € HT/ tonne + révision et TGAP au 1^{er} janvier 2018.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur les tarifs applicables au traitement des boues de la station de Port Douvot pour l'année 2018, détaillés ci-dessus.

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Reçu le 26 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité



Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0